

Rapport annuel 2023



Table des matières

1. Introduction	3
2. Equinella 2023 : résumé en quelques points	4
3. Monitoring de la santé : annonces en 2023	5
3.1. <i>Animaux individuels</i>	5
3.1.1. Symptômes	5
3.1.2. Maladies	7
3.1.3. Confirmation par des analyses de laboratoire	8
3.1.4. Photos	8
3.1.5. Actualité des annonces	8
3.1.6. Maladies virales	10
3.1.7. Maladies bactériennes	11
3.1.8. Maladies parasitaires	12
3.1.9. Autres maladies	12
3.1.10. Données démographiques	13
3.2. <i>Annonces par foyer épizootique</i>	14
3.3. <i>Épizooties soumises à l'annonce obligatoire</i>	14
3.4. <i>Évaluation des annonces</i>	15
4. Degré de couverture de la population équine suisse par Equinella	16
5. Cliniques et cabinets vétérinaire enregistrés	17
6. Activité d'annonce des vétérinaires Equinella – système de rappel	18
7. Collaboration nationale et internationale	18
7.1. <i>Collaboration avec IDEXX</i>	18
7.2. <i>Collaboration avec Swiss Equestrian</i>	19
7.3. <i>Réseau international</i>	19
8. Évaluation du protocole d'assistance	19
9. Newsletter	20
10. Site internet	20
11. Présentations	20
11.1. <i>Présentations pour les étudiants</i>	20
12. Formations continues	21
13. Perspective	21
13.1. <i>Promouvoir la participation des vétérinaires Equinella</i>	21
13.2. <i>Avenir de la plateforme d'annonce</i>	21
13.3. <i>Activer la filière équine</i>	21
13.4. <i>10ème anniversaire</i>	21

1. Introduction

Equinella est une plateforme d'annonce et d'échange d'informations concernant les symptômes et les cas de maladies infectieuses des équidés en Suisse. Les vétérinaires enregistrés (« vétérinaires déclarants ») annoncent sous www.equinella.ch les symptômes et les cas de maladies non soumis à l'annonce obligatoire en vertu de l'ordonnance sur les épizooties. Equinella comble ainsi une lacune et constitue un instrument d'une grande utilité pour la surveillance, la détection précoce et la prévention des maladies infectieuses équine en Suisse. Ce système repose sur la participation facultative des vétérinaires. Depuis 2013, il s'est établi dans la filière équine suisse en devenant peu à peu un point de contact important pour les questions relatives aux maladies infectieuses des équidés en Suisse. Au niveau international également, on accorde une grande attention à Equinella.

Remarque : le terme « chevaux » utilisé ci-après désigne l'ensemble des équidés.

Ce système existe sous sa forme actuelle de plateforme en ligne depuis fin 2013 et il se développe et s'améliore en permanence. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la centrale Equinella est financée conjointement par l'Association suisse de médecine équine (ASME), les cliniques équine des facultés Vetsuisse de Berne et de Zurich ainsi que par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). La centrale Equinella est co-dirigée par deux vétérinaires spécialisées qui se partagent le poste : l'une travaille comme vétérinaire équine à l'ISME (Dr méd. vét., FVH pour chevaux, DipECVPH Franziska Remy-Wohlfender), l'autre exerce ses activités à la clinique équine de Zurich (Dr méd. vét. Julia van Spijk, DipACVIM). Toutes deux soutiennent et conseillent les vétérinaires Equinella, analysent au fur et à mesure les annonces Equinella qui leur sont transmises et relayent les informations importantes relatives à la santé équine en les publiant le site internet de la plate-forme www.equinella.ch ou dans la newsletter Equinella.

Le présent rapport annuel résume l'année Equinella 2023 et donne un aperçu de la situation des maladies infectieuses équine en Suisse.

2. Equinella 2023 : résumé en quelques points

- 10 ans de la plateforme d'annonce Equinella
- Les annonces ont baissé de 15 % par rapport à 2022 (2022 n = 156, 2023 n = 133), mais sont restées stables par rapport aux années précédentes, par ex. 2020 (n = 137)
- 149 vétérinaires déclarants de 119 cabinets, 14 nouveaux enregistrés
- Couverture de la population équine suisse : env. 74 % contre 72 % en 2022.
- En 2023, 67 % des vétérinaires déclarants étaient actifs, ce qui signifie qu'ils confirment le lien mensuel de rappel ou envoient une annonce au moins 4 mois sur 6).
- La maladie la plus fréquemment annoncée était la gourme (n = 35, 26 %), suivie de l'herpèsvirus équin 4 (n = 13, 10 %), du coronavirus équin (n = 8,6 %) et de l'herpèsvirus équin 1 (n = 7,5 %).

3. Monitoring de la santé : annonces en 2023

Les évaluations ci-dessous se fondent sur la date de l'annonce.

3.1. Animaux individuels

Au total, 133 annonces ont été transmises en 2023. Trois d'entre elles concernaient la salmonellose (maladie soumise à l'obligation d'annoncer). Elles ont été prises en compte dans les évaluations. Le nombre d'annonces en 2023 se situe dans la moyenne supérieure des 10 dernières années (fig. 1). Les pourcentages indiqués dans les paragraphes suivants se rapportent au nombre total d'annonces en 2023.

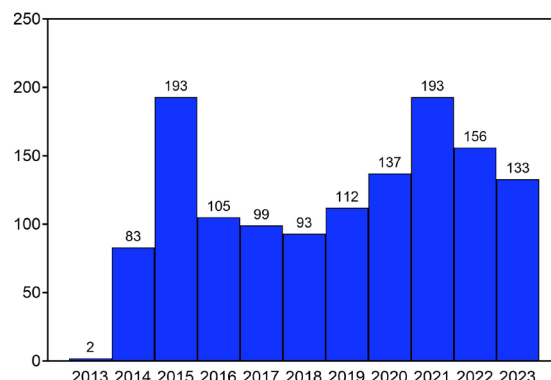


Fig. 1 : nombre d'annonces

3.1.1. Symptômes

Comme les années précédentes, les symptômes les plus fréquemment annoncés sont la fièvre et les symptômes respiratoires, suivis des symptômes du SNC et de l'anémie. Pour les détails, voir le tableau 1 et la figure 2. Les symptômes suivants ont été annoncés dans la rubrique « Autres » : 7 x « Ganglions lymphatiques abcédants », 7 x « Colique ou symptômes similaires à la colique », 5 x « Symptômes musculaires », 4 x « Anorexie », 3 x « Œdèmes », 2 x « Insuffisance rénale », et 1 cas chaque fois : « Mammite », « Pétéchies », « Salivation / Blessure chronique ». De plus, 3 animaux asymptomatiques ont été annoncés et classés dans la rubrique « Autres ». La figure 4 présente une comparaison avec les 5 dernières années.

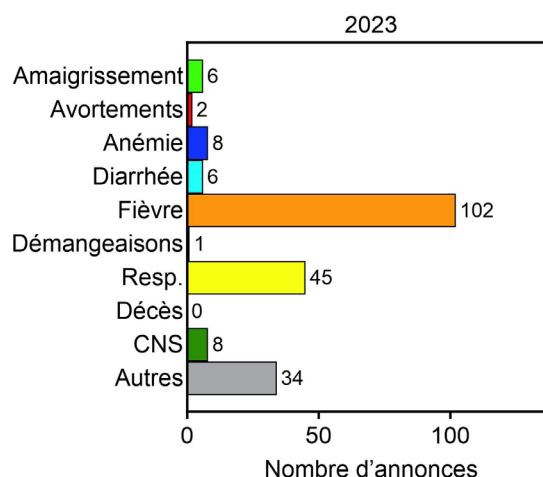


Figure 2 : symptômes annoncés en 2023

Comme les années précédentes, la durée des symptômes indiquée était le plus souvent « ≤ 3 jours », suivie de « 4 jours à 2 semaines » et « > 2 semaines ». Pour près d'un tiers des annonces, la durée des symptômes n'était pas connue (n= 41,31 %). La figure 3 présente une comparaison avec les dernières années.

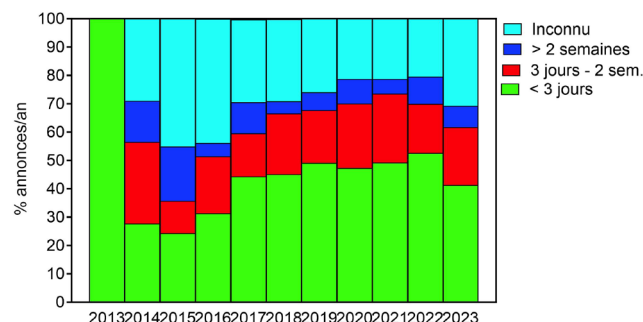


Fig. 3 : durée des symptômes pour les cas annoncés

Tableau 1 : annonces des symptômes en comparaison annuelle

	Total	Amai- grisse- ment	Avor- te- ment	Ané- mie	Diarr- hée	Fièvre	Prurit	Sympt. respira- toires	Décès	Sympt. SNC	Autres
Année		Nbre (en % du nombre total d'annonces par an)									
2013	2	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (50)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (50)
2014	83	1 (1,2)	9 (10,8)	2 (2,4)	6 (7,2)	31 (37,3)	1 (1,2)	14 (17)	2 (2,4)	11 (13,3)	11 (13,3)
2015	193	3 (1,6)	3 (1,6)	5 (2,6)	5 (2,6)	93 (48,2)	1 (0,5)	49 (25,4)	0 (0)	18 (9,3)	29 (15)
2016	105	0 (0)	0 (0)	3 (2,9)	4 (3,8)	45 (42,9)	0 (0)	39 (37,1)	2 (1,9)	7 (6,7)	17 (16,2)
2017	99	3 (3)	0 (0)	2 (2)	5 (5)	48 (48)	0 (0)	31 (31)	0 (0)	2 (2)	23 (23)
2018	93	3 (3,2)	2 (2,1)	5 (5,3)	3 (3,2)	55 (59,1)	0 (0)	29 (31,1)	0 (0)	8 (8,6)	27 (29)
2019	112	2 (1,8)	2 (1,8)	3 (2,7)	4 (3,6)	79 (70,5)	0 (0)	21 (18,8)	1 (0,9)	10 (8,9)	13 (11,6)
2020	137	2 (14,6)	1 (0,7)	6 (4,3)	2 (1,5)	84 (61,3)	0 (0)	45 (32,9)	1 (0,7)	17 (12,4)	31 (22,6)
2021	193	4 (2)	1 (0,5)	7 (3,6)	20 (10,3)	139 (72)	0 (0)	40 (20,7)	3 (1,5)	12 (6,2)	42 (21,8)
2022	156	4 (2,6)	1 (0,6)	2 (1,3)	11 (7,1)	129 (82,7)	0 (0)	55 (35,3)	3 (1,9)	17 (10,9)	23 (14,7)
2023	133	6 (4,5)	2 (1,5)	8 (6,0)	6 (4,5)	102 (76,7)	1 (0,8)	45 (33,8)	0 (0)	8 (6,0)	34 (25,6)

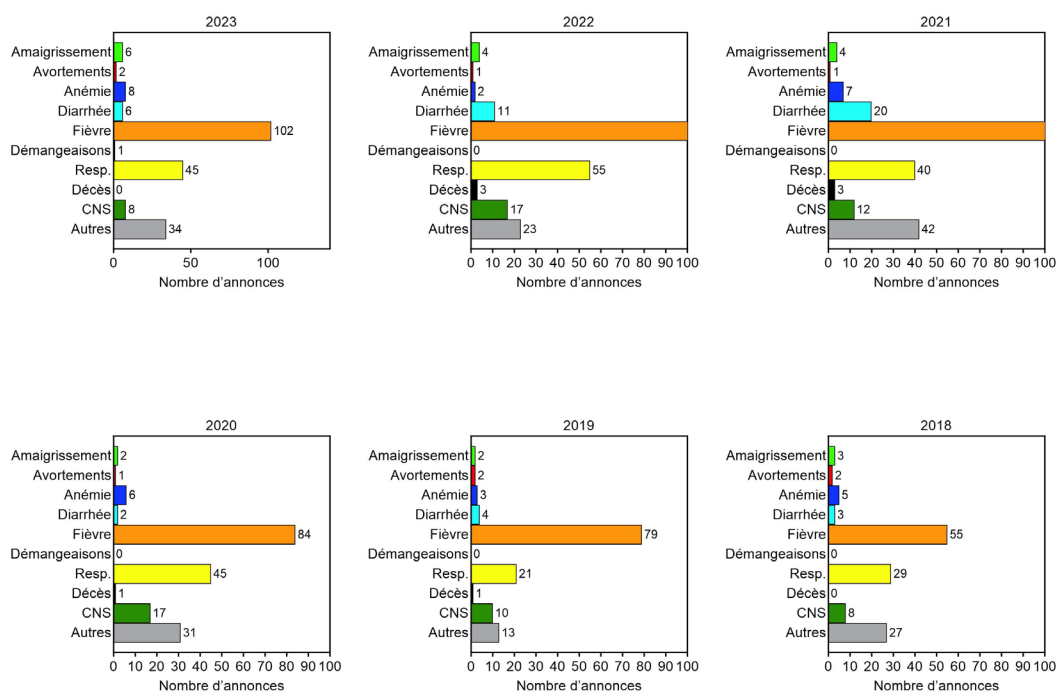


Figure 4 : comparaison des symptômes annoncés de 2018 à 2023

3.1.2. Maladies

La maladie la plus fréquemment annoncée en 2023 était la gourme (n = 35,26 %), suivie de l'herpèsvirus équin 4 (n = 13,10 %), du coronavirus équin (n = 8,6 %) et de l'herpèsvirus équin 1 (n = 7,5 %). Le coronavirus équin a été annoncé dans la rubrique « Autres maladies virales » (fig. 5).

La figure 6 présente une vue d'ensemble de toutes les maladies annoncées de 2018 à 2023. Depuis des années, la gourme est la maladie la plus fréquemment annoncée.

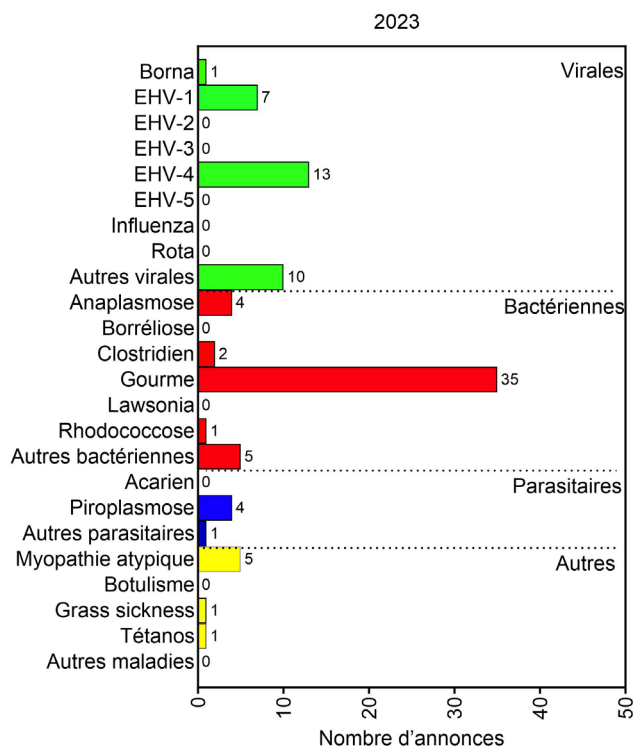


Fig. 5 : annonces de maladies en 2023

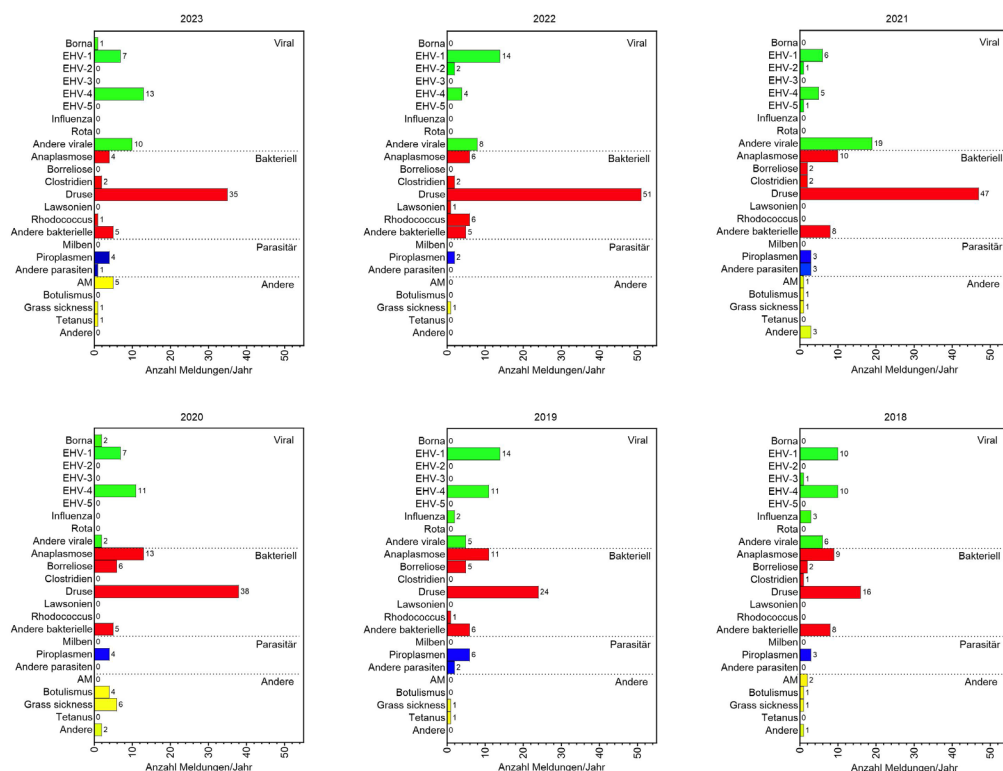


Fig. 6 : vue d'ensemble des maladies annoncées de 2018 à 2023

3.1.3. Confirmation par des analyses de laboratoire

La part (65 %) des annonces fournies avec le résultat des analyses, qu'il soit positif ou négatif, a de nouveau légèrement augmenté (voir fig. 7 et tab. 2).

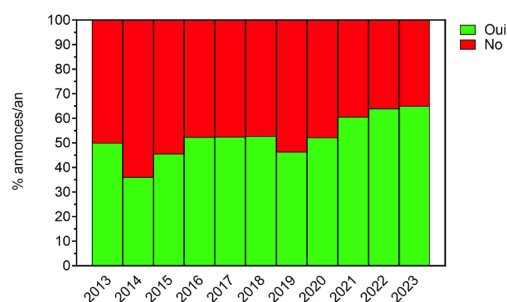


Fig. 7 : annonces avec confirmation par des analyses de laboratoire

3.1.4. Photos

Comme de 2018 à 2020, aucune annonce n'était accompagnée de photo en 2023, sauf en 2021 où une photo a été téléchargée pour illustrer le cas (tab. 2). Depuis la création de la plateforme en ligne Equinella, cette fonctionnalité n'a été utilisée que très rarement. On n'en connaît pas la raison, mais on peut faire plusieurs hypothèses : les photos ne permettent pas de représenter les cas de maladie rencontrés dans la pratique, elles posent des difficultés techniques, les vétérinaires déclarants ne réalisent pas que les photos constituent une plus-value pour l'annonce, les propriétaires ne donnent pas leur accord à la prise de photos, ou autres.

Tab. 2 : annonce avec confirmation par une analyse de laboratoire et des photos

Année	Total	Laboratoire	Photos
		n (% d'annonces/an)	
2013	2	1 (50)	0 (0)
2014	83	30 (36)	1 (1,2)
2015	193	88 (46)	1 (0,5)
2016	105	55 (52)	1 (1)
2017	99	52 (53)	0 (0)
2018	93	49 (53)	0 (0)
2019	112	52 (46)	0 (0)
2020	137	72 (53)	0 (0)
2021	193	117 (61)	1 (0,5)
2022	156	100 (64)	0 (0)
2023	133	86 (65)	0 (0)

3.1.5. Actualité des annonces

Pour que le système d'annonce soit le plus efficace possible, les vétérinaires devraient saisir les constats le plus rapidement possible dans Equinella. La figure 8 présente le laps de temps écoulé entre le constat et l'annonce en 2023. Le laps de temps moyen (médiane) est de 5 jours, avec un minimum de 0 jour et un maximum de 117 jours.

Ces dernières années, le laps de temps entre le constat et l'annonce était généralement de quelques jours à quelques semaines, tandis que les cas extrêmes de l'ordre de quelques mois sont devenus plus rares. La figure 9 présente l'évolution de ce laps de temps de 2018 à 2023.

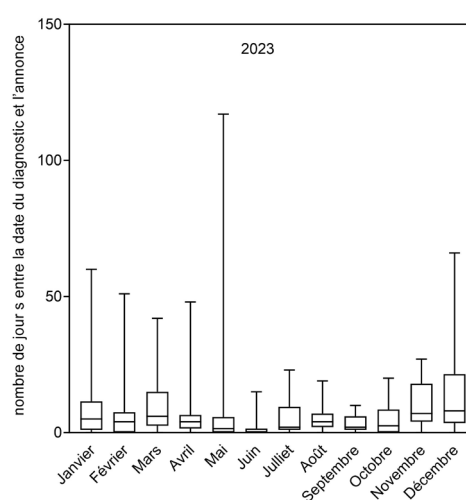


Fig. 8 : nombre de jours entre la date du constat et la date de l'annonce en 2023

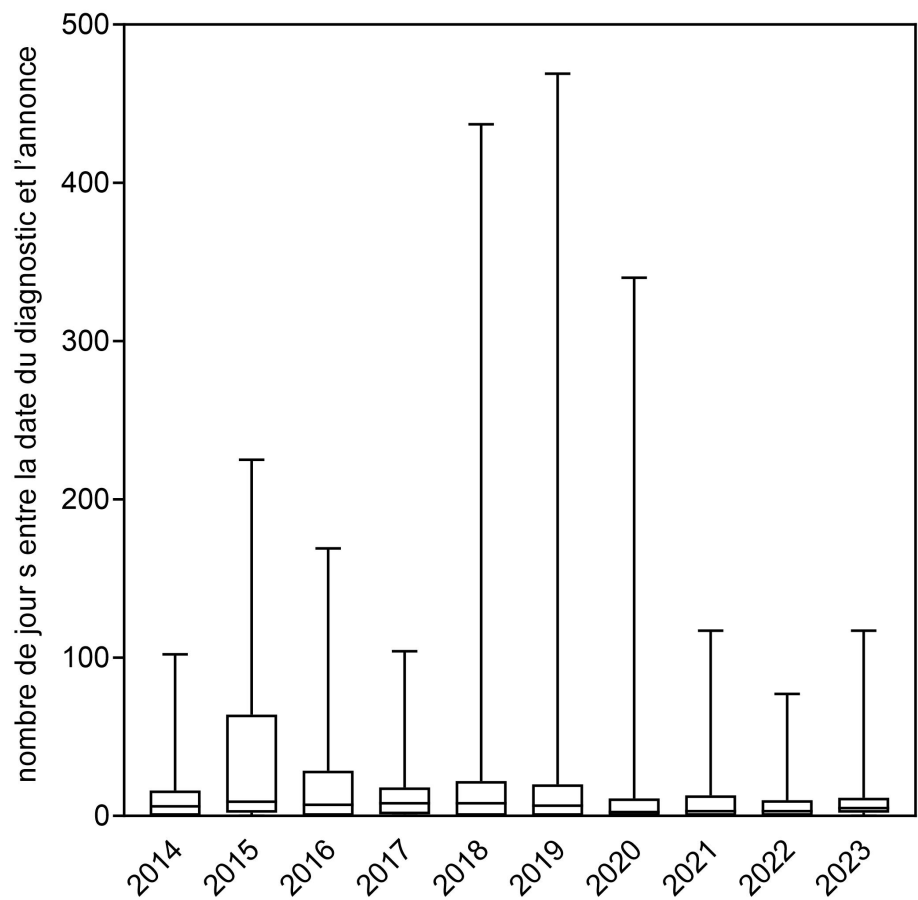


Fig. 9 : nombre de jours entre la date du constat et la date de l'annonce 2014 - 2023

3.1.6. Maladies virales

S'agissant des maladies virales, les annonces les plus fréquentes concernaient l'herpèsvirus équin 4, suivi du coronavirus équin (figure dans les tableaux et graphiques sous « autres maladies virales », n=8) et de l'herpèsvirus équin 1. En outre, un cas d'herpèsvirus asin ainsi qu'une maladie virale d'origine inconnue ont été annoncés dans la rubrique « Autres maladies virales » (fig. 10, tab. 3).

Aucun cas d'influenza ni de virus du Nil occidental n'a été signalé en 2023.

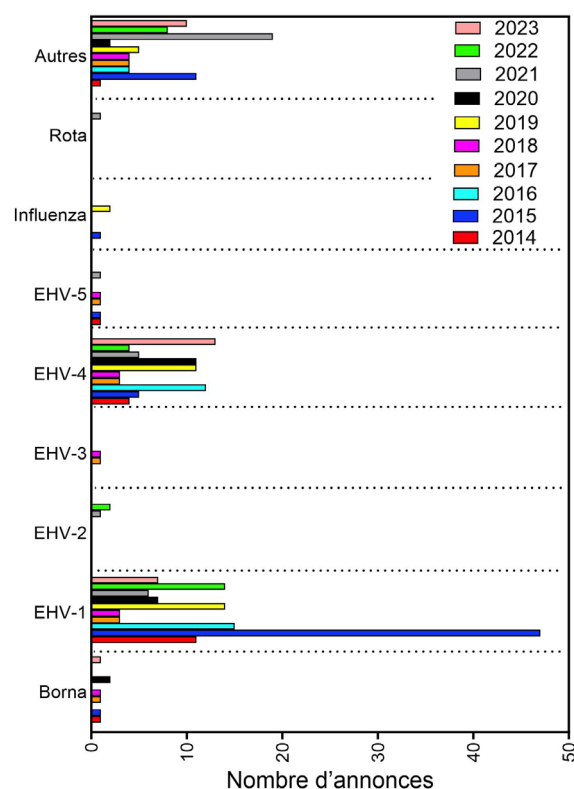


Fig. 10 : répartition des maladies virales annoncées de 2013 à 2023

Tableau 3 : annonces de maladies virales de 2013 à 2023

Année	Total	Borna	EHV					Influenza	Rota-virus	Autres
			1	2	3	4	5			
			n (% d'annonces/an)							
2013	2	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
2014	83	1 (1,2)	11 (13,2)	0 (0)	0 (0)	4 (4,8)	1 (1,2)	0 (0)	0 (0)	1 (1,2)
2015	193	1 (0,5)	47 (24,3)	0 (0)	0 (0)	5 (2,6)	1 (0,5)	1 (0,5)	0 (0)	11 (5,7)
2016	105	0 (0)	15 (14,3)	0 (0)	0 (0)	12 (11,4)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (3,8)
2017	99	1 (1)	3 (3)	0 (0)	1 (1)	3 (3)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	4 (4)
2018	93	0 (0)	10 (10,8)	0 (0)	1 (1,1)	10 (10,8)	0 (0)	3 (3,2)	0 (0)	6 (6,5)
2019	112	0 (0)	14 (12,5)	0 (0)	0 (0)	11 (9,8)	0 (0)	2 (1,8)	0 (0)	5 (4,5)
2020	137	2 (1,5)	7 (5,1)	0 (0)	0 (0)	11 (8)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (1,4)
2021	193	0 (0)	6 (3)	1 (0,5)	0 (0)	5 (2,6)	1 (0,5)	0 (0)	0 (0)	19 (10)
2022	156	0 (0)	14 (9)	2 (1,3)	0 (0)	4 (2,6)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	8 (5,1)
2023	133	1 (0,8)	7 (5,3)	0 (0)	0 (0)	13 (9,8)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	10 (7,5)

3.1.7. Maladies bactériennes

Parmi les maladies bactériennes, les annonces les plus fréquentes concernaient la gourme, suivie de l'anaplasmose, des clostridies et de la rhodococcose.

Parmi les autres cas de maladies bactériennes, les vétérinaires ont signalé 2 cas de leptospirose et 3 cas de salmonellose (soumise à l'annonce obligatoire).

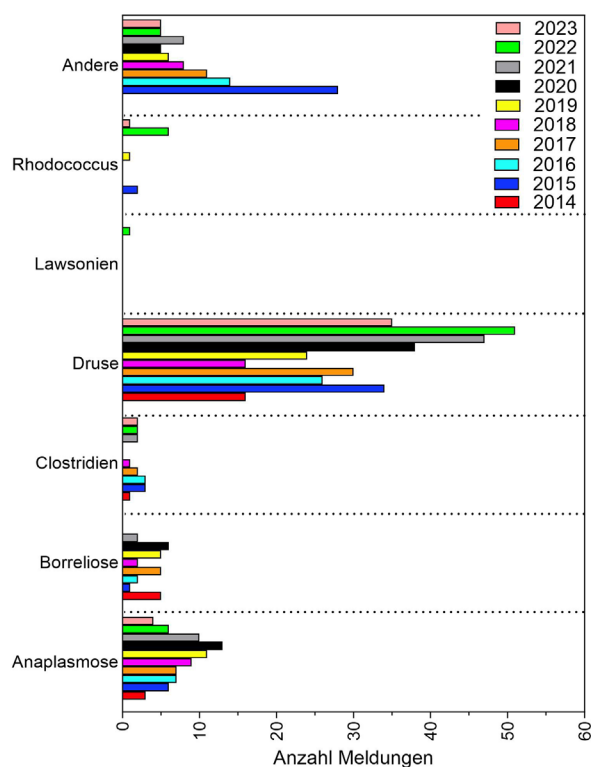


Fig. 11 : répartition des maladies bactériennes annoncées de 2013 à 2023

Tableau 4 : annonces de maladies bactériennes de 2013 à 2023

Année	Total	Anaplasmose	Borreliose	Clostridies	Gourme	Law-sonias	Rhodo-coccus	Autres
		n (% d'annonces/an)						
2013	2	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
2014	83	3 (3,6)	5 (6)	1 (1,2)	16 (19,3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
2015	193	6 (3,1)	1 (0,5)	3 (1,6)	34 (17,6)	0 (0)	2 (1)	28 (14,5)
2016	105	7 (6,7)	2 (1,9)	3 (2,9)	26 (24,8)	0 (0)	0 (0)	14 (13,3)
2017	99	7 (7,1)	5 (5,1)	2 (2)	30 (30)	0 (0)	0 (0)	11 (11)
2018	93	9 (9,7)	2 (2,2)	1 (1,1)	16 (17,2)	0 (0)	0 (0)	8 (8,6)
2019	112	11 (9,8)	5 (4,5)	0 (0)	24 (21,4)	0 (0)	1 (0,9)	6 (5,4)
2020	137	13 (9,5)	6 (4,4)	0 (0)	38 (27,7)	0 (0)	0 (0)	5 (3,7)
2021	193	10 (5,2)	2 (1)	2 (1)	47 (24,4)	0 (0)	0 (0)	8 (4,2)
2022	156	6 (3,9)	0 (0)	2 (1,3)	51 (32,7)	1 (0,6)	6 (3,9)	5 (3,2)
2023	133	4 (3)	0 (0)	2 (1,5)	35 (26,3)	0 (0)	1 (0,8)	5 (3,8)

3.1.8. Maladies parasitaires

S'agissant des maladies parasitaires, 4 cas de piroplasmose ont été annoncés en 2023, ainsi qu'une infestation par *Strongylus vulgaris* (fig. 12, tab. 5).

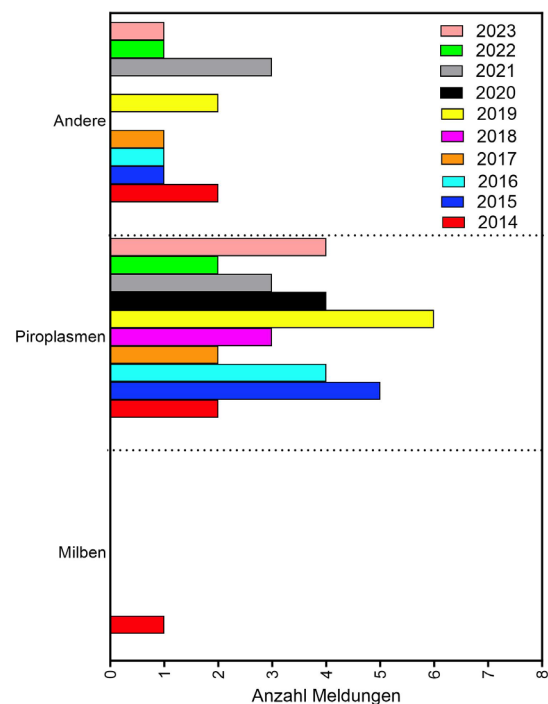


Fig. 12 : répartition des maladies parasitaires annoncées de 2013 à 2023

3.1.9. Autres maladies

Parmi les autres maladies, les vétérinaires ont signalé un cas de Grass sickness, un cas de tétanos et 5 cas de myopathie atypique des chevaux au pré (fig. 13, tab. 5).

La figure 13 montre la répartition de tous les cas d' « autres maladies » annoncés ces dernières années via Equinella.

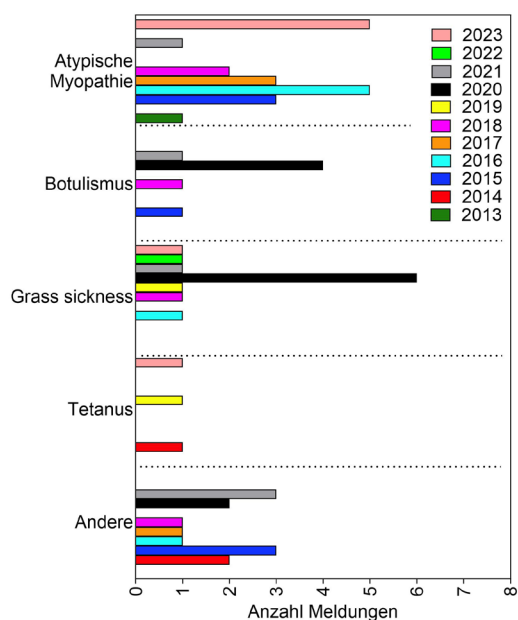


Fig. 13 : répartition des autres maladies annoncées de 2013 à 2023

Tableau 5 : annonces de maladies parasitaires et d'autres maladies de 2013 à 2023

Année	Total	Aca-riens	Piro-plasmes	Autres parasites	Myopathie atypique	Botu-lisme	Grass sickness	Tétanos	Autres
2013	2	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (50)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
2014	83	1 (1,2)	2 (2,4)	2 (2,4)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1,2)	2 (2,4)
2015	193	0 (0)	5 (2,6)	1 (0,5)	3 (1,6)	1 (0,5)	0 (0)	0 (0)	3 (1,6)
2016	105	0 (0)	4 (3,8)	1 (1)	5 (4,8)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	1 (1)
2017	99	0 (0)	2 (2)	1 (1)	3 (3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)
2018	93	0 (0)	3 (3,2)	0 (0)	2(2,1)	1 (1,1)	1 (1,1)	0 (0)	1 (1,1)
2019	112	0 (0)	6 (5,4)	2 (1,8)	0 (0)	0 (0)	1 (0,9)	1 (0,9)	0 (0)
2020	137	0 (0)	4 (2,9)	0 (0)	0 (0)	4 (2,9)	6 (4,4)	0 (0)	2 (1,5)
2021	193	0 (0)	3 (1,5)	3 (1,5)	1 (0,5)	1 (0,5)	1 (0,5)	0 (0)	3 (1,5)
2022	156	0 (0)	2 (1,3)	1 (0,6)	0 (0)	0 (0)	1 (0,6)	0 (0)	0 (0)
2023	133	0 (0)	4 (3)	1 (0,8)	5 (3,8)	0 (0)	1 (0,8)	1 (0,8)	0 (0)

3.1.10. Données démographiques

S'agissant des classes d'âge, comme on pouvait s'y attendre au vu des dernières années, la plupart des maladies annoncées en 2023 ont le plus souvent touché des équidés âgés de plus de 4 ans (n = 94,71 %), suivis des classes d'âge de 7 mois à 4 ans (n = 27,20 %) et de moins de 6 mois (n = 8,6 %, fig. 14). L'âge était inconnu seulement dans 4 cas (3 %).

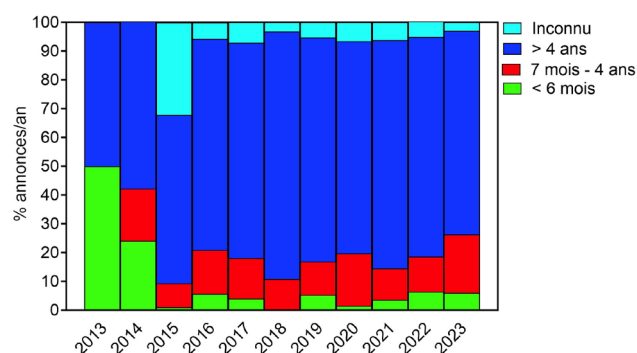


Fig. 14 : répartition des annonces selon l'âge des animaux de 2013 à 2023

La plupart des annonces reçues en 2023 concernaient des exploitations comptant 11 à 20 chevaux (n = 32, 24 %), suivies des exploitations avec 21 à 50 chevaux (n = 29, 22 %). Les annonces les moins nombreuses concernaient les exploitations avec plus de 50 chevaux (n = 13,10 %, fig. 15).

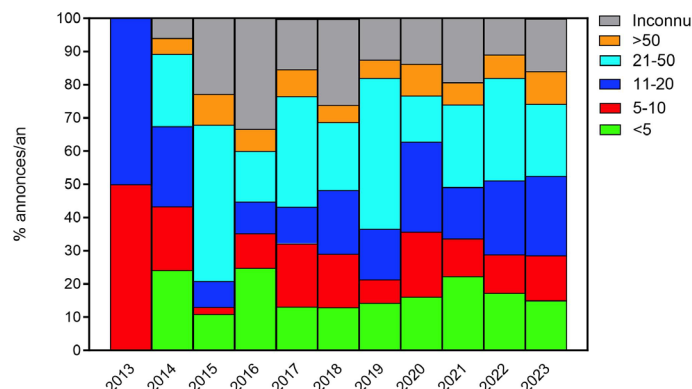


Fig. 15 : répartition des annonces selon le nombre de chevaux dans l'exploitation de 2013 à 2023

3.2. Annonces par foyer épidémiologique

Selon la problématique épidémiologique, la compilation des annonces par foyer peut se révéler plus significative.

Lorsque plus d'un animal est touché dans une écurie, le symbole affiché est plus grand, tant sur la carte que dans le tableau (fig. 16). Le système reconnaît automatiquement les annonces concernant la même exploitation. La centrale Equinella vérifie manuellement ces attributions.

En 2023, 20 foyers de maladie ont été annoncés au total (avec plus d'un animal touché). Il s'agissait de foyers de gourme (n=8), d'EHV-4 (n=3), d'EHV-1 (n=2), de fièvre d'origine inconnue (n=3), d'ECov (n=1), de Grass sickness (n=1) et de myopathie atypique des chevaux au pré (n=1). En outre, un foyer impliquant simultanément l'EHV-1 et l'EHV-2 a été signalé.

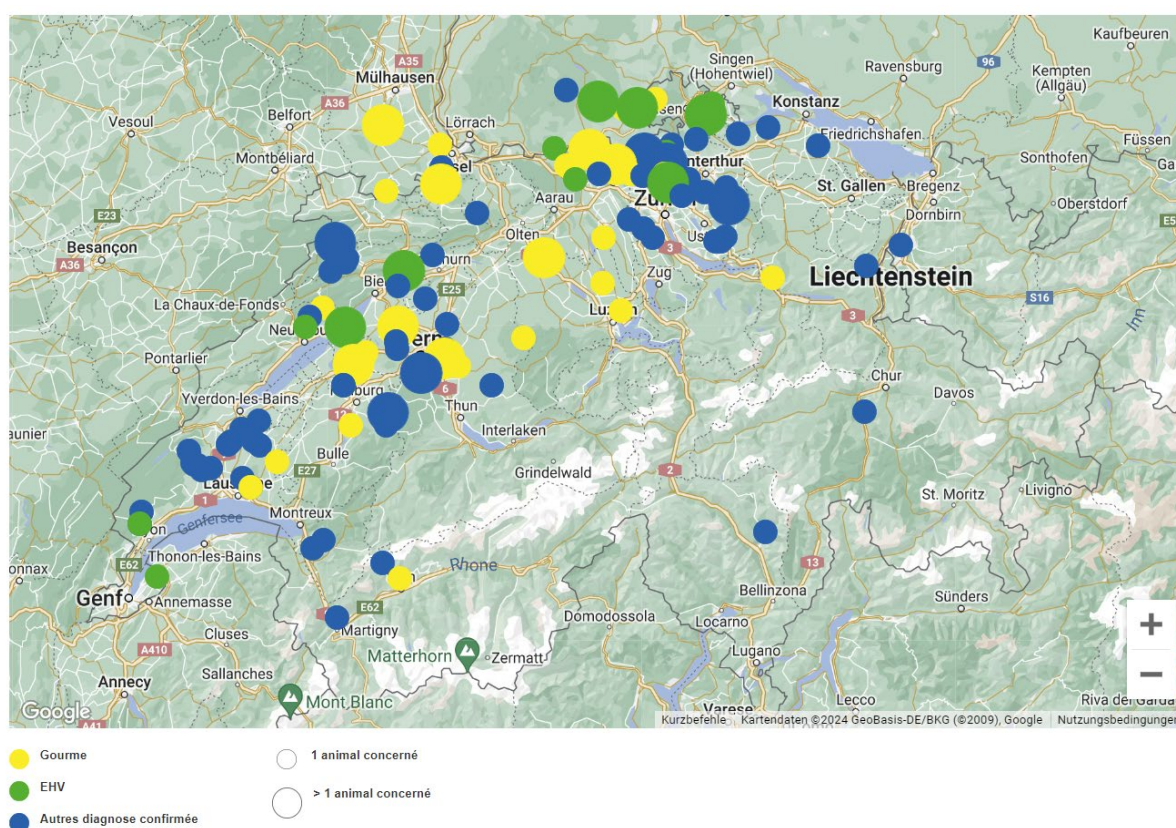


Fig. 16 : représentation cartographique des annonces en 2023

3.3. Épizooties soumises à l'annonce obligatoire

Bien que la plateforme Equinella soit en fait prévue uniquement pour les maladies équine non soumises à l'annonce obligatoire selon l'ordonnance sur les épizooties, si un cas d'épizootie est néanmoins annoncé via Equinella, la centrale transmet cette annonce à l'OSAV pour examen. En principe, les vétérinaires doivent toutefois annoncer les épizooties soumises à l'annonce obligatoire au service vétérinaire cantonal compétent. Ce dernier communique à l'OSAV le cas d'épizootie officiellement confirmé, qui est ensuite publié via InfoSM – voir également <https://www.infosm.blv.admin.ch/>. Dès que le cas apparaît dans l'InfoSM, il est

également publié sur le site internet d'Equinella. <https://www.equinella.ch/fr/actualite/annonces-officielles-depizooties/>

En 2023, 3 cas de salmonellose ont été annoncés via Equinella. Le nombre de cas d'épizooties soumises à l'annonce obligatoire est resté faible au cours des dernières années. Au total, dix cas de salmonellose, trois cas de campylobactériose, deux cas d'artérite virale équine (AVE) et deux cas de métrite contagieuse équine (MCE) ont été enregistrés chez les équidés en Suisse en 2023 (voir InfoSM). Le statut sanitaire de la population équine suisse semble toujours élevé en ce qui concerne les maladies infectieuses soumises à l'annonce obligatoire.

3.4. Évaluation des annonces

En 2023, le nombre d'annonces a baissé de 15 % (2023 n=133, 2022 n=156) mais il est resté stable par rapport aux années précédentes (par ex. 2020 : n=137). Le nombre de vétérinaires déclarants a augmenté par rapport à l'année précédente (2023 : 149 ; 2022 : 139). La proportion de vétérinaires déclarants qui participent activement au système chaque mois (c'est-à-dire qui envoient une annonce ou confirment le lien de rappel) a légèrement baissé, passant à 67 % (voir également la section « Participation active des vétérinaires au système »).

Le classement des annonces les plus fréquentes correspond aux expériences faites par les cabinets de médecine équine et à leurs attentes. En 2023, c'est la gourme (n = 35, 26 %) qui a été diagnostiquée le plus souvent. Comme les années précédentes, il s'agit donc de la maladie la plus fréquemment déclarée et le nombre d'annonces de gourme en 2023 était comparable à celui des années précédentes (fig. 17). Elle apparaît régulièrement dans la population suisse de chevaux où elle est endémique. On suppose qu'il reste des cas de gourme non recensés en Suisse.

En 2023, les annonces d'infections dues au EHV-4 étaient bien plus fréquentes qu'en 2022, alors que pour l'EHV-1, le nombre d'annonces était similaire à celui des années précédentes.

Comme en 2022, quelques cas de coronavirus équin (ECoV, n=8) ont été signalés, principalement pendant les mois d'hiver (de janvier à mars), mais également à d'autres périodes. Une annonce concernait un foyer touchant plusieurs chevaux. On suppose que la sensibilisation à la pathogénicité de ce virus dans la population équine a augmenté ces dernières années, notamment via Equinella. Alors que les annonces de coronavirus équin étaient quasi inexistantes avant 2020, elles ont ensuite augmenté (fig. 18).

Les annonces d'anaplasmose ont encore légèrement reculé en 2023, alors que 4 cas de piroplasmose ont été annoncés, ce qui correspond à peu près au nombre des années précédentes. Les maladies transmises par les piqûres de tiques restent très actuelles, tant

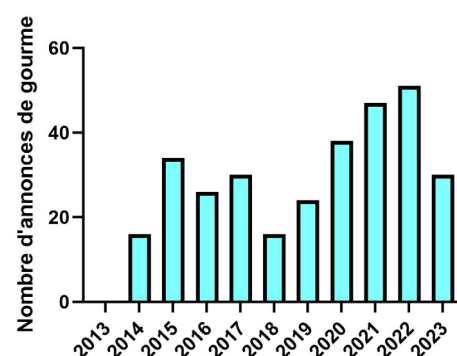


Fig. 17 : nombre d'annonces de gourme de 2013 à 2023

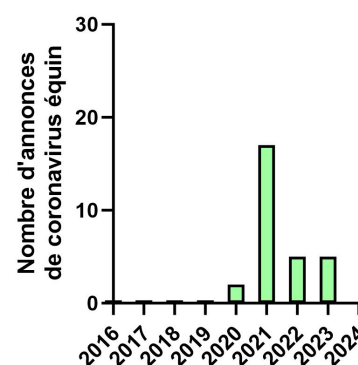


Fig. 18 : nombre d'annonces de coronavirus équin de 2016 à 2023

chez l'animal que chez l'homme, notamment en raison du changement climatique et de l'augmentation de la prévalence des maladies à transmission vectorielle qui en découle en général.

En 2023, les maladies rares annoncées chez les équidés étaient les suivantes : leptospirose (n=2), myopathie atypique des chevaux au pré (n=5) et herpèsvirus asin (n=1). En raison du faible nombre de cas, il n'est pas possible de dire si ces maladies sont en augmentation ou s'il s'agit de cas isolés.

Aucun cas d'influenza équine (IE) n'a été annoncé en 2023 ; il n'y a ainsi jamais eu de cas d'IE confirmé par des analyses de laboratoire enregistré depuis le lancement de la plateforme d'annonce Equinella. Comme les années précédentes, aucun cas d'infection par le virus du Nil occidental n'a été signalé chez des chevaux en 2023. L'IVI prenait auparavant en charge les frais de diagnostic en cas de suspicion, ce qui n'est plus le cas depuis 2022. En cas de suspicion, il faudrait contacter le service vétérinaire cantonal afin de savoir si les frais sont pris en charge par le canton. Les recommandations de vaccination contre le virus du Nil occidental n'ont pas changé. Il est recommandé de vacciner les animaux en début d'année, car la vaccination de base (2 x à 4 semaines d'intervalle) devrait être terminée avant la saison des moustiques, ce qui n'est plus possible si les animaux ne sont vaccinés qu'après l'apparition des premiers cas au printemps.

Equinella nous permet de mieux estimer la fréquence des maladies infectieuses équines en Suisse et d'évaluer la situation à cet égard, pour autant que les cas (de suspicion) soient annoncés de manière fiable avec ou sans confirmation par une analyse de laboratoire.

L'état de santé de la population équine suisse semble rester à un niveau élevé ou similaire à celui des années précédentes. La couverture de la population équine et la participation active des vétérinaires déclarants sont également comparables à celles des années précédentes.

4. Degré de couverture de la population équine suisse par Equinella

La banque de données sur le trafic des animaux (BDTA ; <https://tierstatistik.identitas.ch/fr/equids-CH.html>) affichait 111 560 équidés enregistrés au 31 décembre 2023. Les vétérinaires déclarants enregistrés couvrent environ 74 % (82 320 animaux) de la population équine suisse. Afin de réduire la probabilité de compter à double les chevaux et, ce faisant, de surestimer le degré de couverture, les animaux soignés par les trois cliniques universitaires accueillant les cas référés (faculté Vetsuisse de Zurich, cliniques équines de l'ISME à Berne et à Avenches, soit 3700 patients) n'ont pas été pris en compte dans le calcul du degré de couverture.

Par rapport à 2022, le degré de couverture a augmenté d'env. 2 % (2015 : 51,2 % de la population équine suisse, soit 54 983 équidés ; 2016 : 59 %, 64 384 équidés ; 2017 : 60 % ; 2018 : 53 % ; 2019 : 61 % ; 2020 : 67 % ; 2021 : 75 % ; 2022 : 72 %). Cette augmentation s'accompagne d'une hausse du nombre de vétérinaires déclarants et d'une stagnation de la population d'équidés en Suisse par rapport à 2022 (31.12.2022 n=111 900).

Il faut cependant noter que pour dix cabinets vétérinaires, les indications concernant le nombre d'équidés pris en charge manquent, ce qui conduit plutôt à sous-estimer le degré de couverture. En outre, le nombre d'équidés pris en charge par chaque cabinet vétérinaire n'est

pas relevé chaque année. Les chiffres concernant le degré de couverture ne sont donc qu'une estimation.

L'équipe d'Equinella continuera à s'engager pour couvrir si possible entièrement la population équine suisse, c'est-à-dire pour augmenter encore le nombre de vétérinaires qui participent activement à Equinella.

5. Cliniques et cabinets vétérinaire enregistrés

Fin 2023, 149 vétérinaires de 119 cabinets étaient enregistrés dans le système. Dix-huit cabinets comptaient plus d'un vétérinaire inscrit. En 2023, 14 nouveaux vétérinaires Equinella ont pu être recrutés, 2 vétérinaires déclarants ont quitté le service actif en raison d'un départ à la retraite, 3 autres ont été déclarés inactifs en raison d'un changement de cabinet, et le profil d'annonce d'un autre a été réactivé. Dans l'ensemble, la tendance à la hausse constante du nombre de vétérinaires déclarants se poursuit (voir fig. 19).

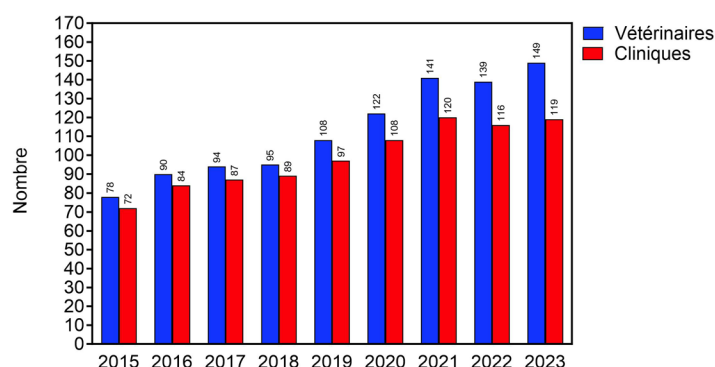


Fig. 19 : nombre de vétérinaires déclarants et de cabinets enregistrés

Les cabinets étaient répartis dans 18 cantons (fig. 20), ce qui est comparable aux années précédentes.



Fig. 20 : nombre et répartition des cabinets déclarants par canton

La plupart des cabinets enregistrés sont des cabinets mixtes avec une part de chevaux < 50 % (fig. 21).

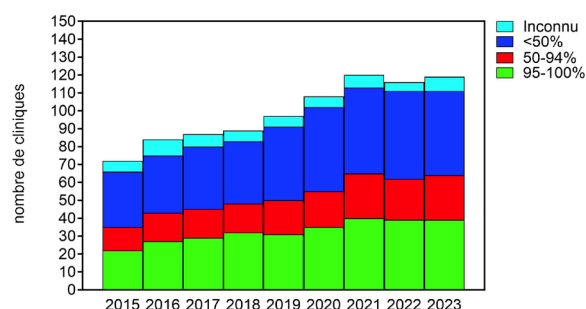


Fig. 21 : cabinets représentés selon la part de chevaux

6. Activité d'annonce des vétérinaires Equinella – système de rappel

Le premier jour de chaque mois, un e-mail généré automatiquement (« Reminder ») est envoyé à tous les vétérinaires déclarants. Si ces derniers n'ont pas eu d'annonce pertinente à transmettre au cours du mois passé, ils peuvent le confirmer en cliquant sur un lien ou peuvent encore déclarer des cas après coup.

Cette fonction de rappel est un outil important d'Equinella pour évaluer correctement l'état de santé de la population équine suisse, car elle permet d'estimer la participation active des vétérinaires déclarants. Plus la part de vétérinaires déclarants actifs est élevée, moins il y a de cas de maladie non annoncés (cas non recensés).

D'après la définition du « vétérinaire déclarant actif », il faut avoir effectué une activité (annonce ou confirmation du rappel) au moins 4 mois sur 6 par semestre pour être considéré en tant que tel. Pour cette évaluation, seuls les vétérinaires déclarants qui étaient membres depuis janvier ou juillet 2023 ont été pris en compte.

En 2023, 67 % des vétérinaires déclarants ont soit envoyé une annonce par semestre, soit confirmé par un lien de rappel qu'ils n'avaient pas eu de cas pertinents pour Equinella au cours du mois écoulé. Ce pourcentage a légèrement diminué par rapport aux années précédentes (2021 : 69 %, 2022 : 72 %).

La figure 22 présente la répartition en nombre d'activités par semestre.

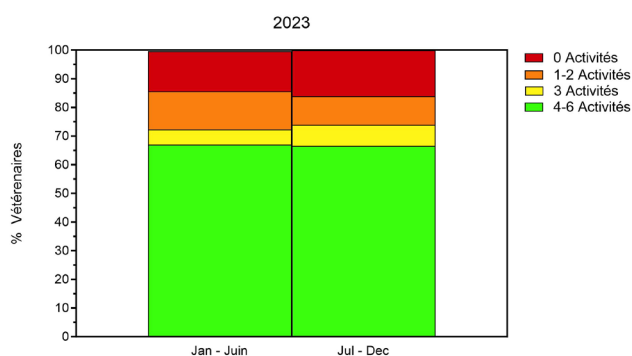


Fig. 22 : activité des vétérinaires déclarants par semestre en 2023

7. Collaboration nationale et internationale

7.1. Collaboration avec IDEXX

La collaboration avec IDEXX s'est poursuivie en 2023. Depuis 2022, chaque vétérinaire déclarant actif a droit à un bon par an pour une analyse à prix réduit (gourme PCRT, EHV ¼ PCR ou culture MCE) d'IDEXX. Les bons pouvaient être demandés par e-mail auprès de la centrale Equinella. En 2023, 12 vétérinaires déclarants en ont fait usage, soit bien plus qu'en 2022 (n=5). Une information sur le nouveau système a été donnée plusieurs fois par le biais d'une newsletter.

7.2. Collaboration avec Swiss Equestrian

Equinella collabore régulièrement avec la Fédération suisse des sports équestres (FSSE ; depuis fin 2023, Swiss Equestrian) qui, jusqu'en novembre 2023, publiait notamment la présentation graphique actuelle des annonces dans son bulletin. Par le passé, Equinella a également soutenu gratuitement la commission vétérinaire de la FSSE pour les questions la concernant. Comme il n'y a plus de média imprimé depuis fin 2023, une nouvelle forme de collaboration doit être trouvée pour l'avenir.

7.3. Réseau international

La centrale Equinella entretient des contacts internationaux dans l'espace européen et extra-européen pour être en tout temps à jour sur l'évolution internationale des maladies infectieuses. Selon l'urgence, elle communique les dernières informations sur son site internet ou dans sa newsletter.

À l'étranger, Equinella est considérée comme un pionnier dans la surveillance des maladies infectieuses endémiques chez les chevaux. Les systèmes de surveillance des maladies des chevaux non réglementées par l'État ne sont pas très nombreux en Europe. La France connaît le RESPE (Réseau d'Epidémiologie-Surveillance en Pathologie Equine, www.respe.net), la Belgique le EquiFocusPoint et le Royaume-Uni le EIDS (*Equine Infectious Disease Surveillance* ; <https://equinesurveillance.org/>). Via l'EIDS, l'*International Collating Center* (ICC), financé par l'élevage international des pur-sang, collecte et diffuse les informations sur les maladies reçues des États membres.

L'ICC reprend activement et au fur et à mesure les annonces provenant d'Equinella et les partage avec son réseau international, notamment sur son site internet interactif : <https://app.jshiny.com/jdata/icc/iccview/>. Ces annonces provenant de Suisse sont ensuite également diffusées via le RESPE.

De plus, Equinella dispose d'une représentation active dans le groupe de travail « *Equine disease surveillance* » de la FEEVA (*Federation of European Equine Veterinary Associations*) et participe à la rencontre annuelle du groupe de travail.

8. Évaluation du protocole d'assistance

En 2023, la centrale Equinella a traité au total 17 demandes d'information reçues de la part des vétérinaires déclarants (voir fig. 23), dont seulement 4 concernaient la technique, respectivement l'utilisation de la plateforme Equinella (entre autres : envoi d'une annonce à la place du vétérinaire, problèmes de connexion, changement de collaborateur du cabinet, du nom du cabinet, d'adresse, inscription à la newsletter, ajout du résultat d'analyse). Les autres demandes de renseignements (n=13) concernaient des questions vétérinaires, notamment à propos de la gourme, de bornavirus, de l'anaplasmose et des avortements dus au EHV.

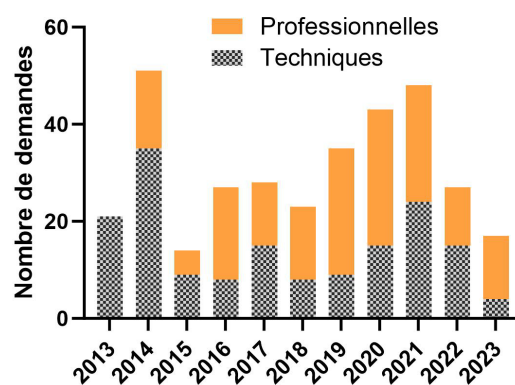


Fig. 23 : demandes adressées à la centrale Equinella de 2013 à 2023

9. Newsletter

En 2023, les vétérinaires déclarants ont reçu 12 newsletters (2021 : 13, 2022 : 12). Les newsletters sont rédigées en allemand et en français et envoyées par e-mail.

Elles contiennent des informations sur des sujets d'actualité au niveau national. Un point supplémentaire résume les événements, y compris les annonces de maladies infectieuses équine, qui se sont produits à l'étranger. Depuis 2020, la newsletter contient la rubrique « Document du mois » consacrée à un article actuel sur les maladies infectieuses qui présente une étude et résume les principaux messages à retenir. Une nouvelle rubrique intitulée « Pertinent pour Equinella » a été ajoutée en 2022. Elle aborde chaque mois différents points importants, par ex. ce qui devrait faire l'objet d'une annonce.

La newsletter est un média important pour informer les vétérinaires déclarants sur les événements du moment ainsi que sur les modifications et nouveautés apportées à Equinella. La nouvelle rubrique « Document du mois » a pour objectif de lui conférer une certaine fonction de formation continue.

10. Site internet

La centrale gère le site internet Equinella, sur lequel on trouve, outre les annonces actuelles de maladies, du matériel d'information comme des aide-mémoire et des liens sur différentes maladies. Le site internet est actualisé en permanence.

11. Présentations

11.1. Présentations pour les étudiants

Dans le cadre d'un cours de quatrième année de la faculté Vetsuisse de Berne consacré prioritairement au cheval, la centrale Equinella est chargée d'un module de cours sur la surveillance des maladies en général et d'Equinella en particulier : ces cours sont donnés en début d'année. En 2023 également, ce cours a été bien fréquenté.

A l'Université de Zurich également, un cours sur les « Mesures d'hygiène et gestion des foyers de maladies équine », ainsi que plusieurs heures de cours sur les « Maladies infectieuses équine » sont donnés chaque année dans le cadre de la 4^e année d'études. Tous les cours donnés par la représentante de la centrale Equinella de Zurich présentent Equinella et soulignent l'importance du monitoring de la santé en dehors des épizooties soumises à l'annonce obligatoire. Dans le nouveau cursus introduit au semestre d'automne 2021, l'Université de Zurich a élargi le bloc thématique consacré aux maladies infectieuses et l'a intégré dans le bloc commun. Equinella a ainsi pu être présentée non seulement aux étudiants suivant l'orientation d'approfondissement, mais aussi à tous les étudiants suivant ce cours annuel. Espérons que ces présentations permettront de recruter de futurs vétérinaires Equinella.

12. Formations continues

Chaque vétérinaire déclarant actif a le droit d'assister gratuitement, une fois par année, à une formation continue donnée par l'Université de Zurich ou de Berne. En 2023, 6 formations continues proposées régulièrement par les cliniques équines des facultés Vetsuisse de Berne et de Zurich ont eu lieu. Or seuls 12 vétérinaires déclarants ont profité de la formation continue gratuite via Equinella, bien que cette offre ait été mentionnée à plusieurs reprises sur le site internet et dans la newsletter.

13. Perspective

13.1. Promouvoir la participation des vétérinaires Equinella

Nous espérons que l'introduction de la rubrique « Pertinent pour Equinella » dans la newsletter permettra de stimuler la participation des vétérinaires en 2024. Cette nouvelle rubrique rappelle notamment ce qui doit être annoncé, que l'e-mail de rappel doit être confirmé, la définition d'un vétérinaire déclarant dit « actif » et la possibilité de suivre gratuitement la formation continue.

En 2023, quelques cabinets / vétérinaires ont pu être recrutés dans des cantons qui étaient jusqu'à présent peu représentés. En 2024 aussi, nous essaierons de recruter d'autres cabinets / vétérinaires et de promouvoir la participation active au système.

13.2. Avenir de la plateforme d'annonce

L'application informatique actuelle expirera fin 2023 ('end of life'). Après concertation avec l'OSAV, les contrats correspondants ont pu être prolongés d'une année supplémentaire. L'OSAV ne pourra toutefois plus prendre en charge les coûts de la plateforme informatique à l'avenir. La centrale et le groupe de pilotage se sont penchés de manière intensive sur l'avenir d'Equinella et ont pu convaincre début 2024 la fondation ProPferd d'être une nouvelle partie prenante. A partir de 2025, la fondation ProPferd supportera les coûts informatiques. La centrale Equinella continuera d'être financé par l'OSAV.

13.3. Activer la filière équine

Nous continuons à travailler pour motiver davantage les associations de la filière à collaborer. Fin 2023, Equinella a repris contact avec de nombreux représentants de la filière équine, dont les fédérations sportives et d'élevage, ainsi que d'autres représentants de la filière comme le Centre équestre national de Berne (CEN), l'OrTra métiers liés au cheval, et la fondation Pro Pferd, et a demandé leur soutien financier et/ou symbolique à Equinella. Toutes les associations de la filière sollicitées soutiennent idéalement le système Equinella et ont signé un document à cet effet.

13.4. 10ème anniversaire

En 2024, Equinella fêtera ses 10 ans d'existence. Pour fêter cet anniversaire et pour attirer à nouveau l'attention sur l'importance et la présence d'Equinella, des articles sont prévus à cet effet dans la presse non spécialisée (p. ex. Kavallo), dans des revues spécialisées (p. ex. SAT), ainsi que dans des publications de la branche (p. ex. en ligne sur Swiss Equestrian.ch).